



**DIRECTION DES ROUTES**

**ATT du Mellois et Haut Val de Sèvre**

Affaire suivie par : Samuel HÉRISSE

Téléphone : 05 49 27 00 65

Réf. : LET\_Fressines\_2023\_03\_29\_PLU\_modif\_2

6TZen : S23-000244

Monsieur Fabrice MICHELET  
Président de la Communauté de Communes  
Mellois en Poitou  
Les Arcades  
2 place de Strasbourg  
79500 MELLE

Niort, le **27 AVR. 2023**

**OBJET** : Modification n° 2 du PLU de Fressines

Monsieur le Président,

Par courrier du 22 mars 2023, vous avez sollicité l'avis du Département pour le projet de la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de Fressines.

Cette modification porte sur la mise en place de trois Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur des secteurs en cœur de bourg ou limitrophes à celui-ci classés en zone UH.

Parmi les trois OAP, celle du secteur dit de "la Mayenne" aura un impact sur nos voiries départementales en raison de sa proximité avec la route de Mougou (RD7).

Cet espace est actuellement bordé de murs en pierre ayant une incidence sur les conditions de visibilité.

L'objectif est de créer de nouveaux logements mais également un espace centralisé avec la mairie et le développement d'un commerce de proximité. Les contraintes de visibilité devront être appréhendées avec un aménagement de cet espace permettant soit d'ouvrir l'espace sur la voirie pour obtenir des distances de visibilité en adéquation avec les vitesses pratiquées, soit de prévoir uniquement une entrée sur cette zone aménagée par la route départementale et la sortie par la rue de la Mayenne.

Je vous invite à porter ces contraintes dans ce document d'urbanisme.

Pour le volet agriculture et environnement, la Commune est en limite extérieure à la zone NATURA 2000 de la Plaine de Niort Sud-Est. Les modifications présentées n'auront aucun impact significatif sur la zone NATURA 2000.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,  
Le Vice-Président

Philippe BRÉMOND

